

# **PRÉVENTION INCENDIE** **ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC**

**DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE  
AU  
REGISTRE DE SÉCURITÉ**

**CONSIGNES GÉNÉRALES**

**Maison de Quartier Pouvourville  
4, impasse de Sarrangines  
31400 Toulouse**



# NUMÉROS DE TÉLÉPHONES D'URGENCE

|  |                       |
|--|-----------------------|
|  APPEL D'URGENCE.....   | <b>112</b>            |
|  SAPEURS POMPIERS.....  | <b>18</b>             |
|  SAMU / SMUR.....     | <b>15</b>             |
|  POLICE .....         | <b>17</b>             |
|  STANDARD MAIRIE..... | <b>05.61.22.29.22</b> |

 AUTRE :  
Chargé de sécurité Incendie :  
*Pierre GAYRAUD*

# **EST**

**Maison de Quartier de Pouvoirville  
4, impasse de Sarrangines  
31400 Toulouse**

↳ **CLASSEMENT DE TYPE : L**

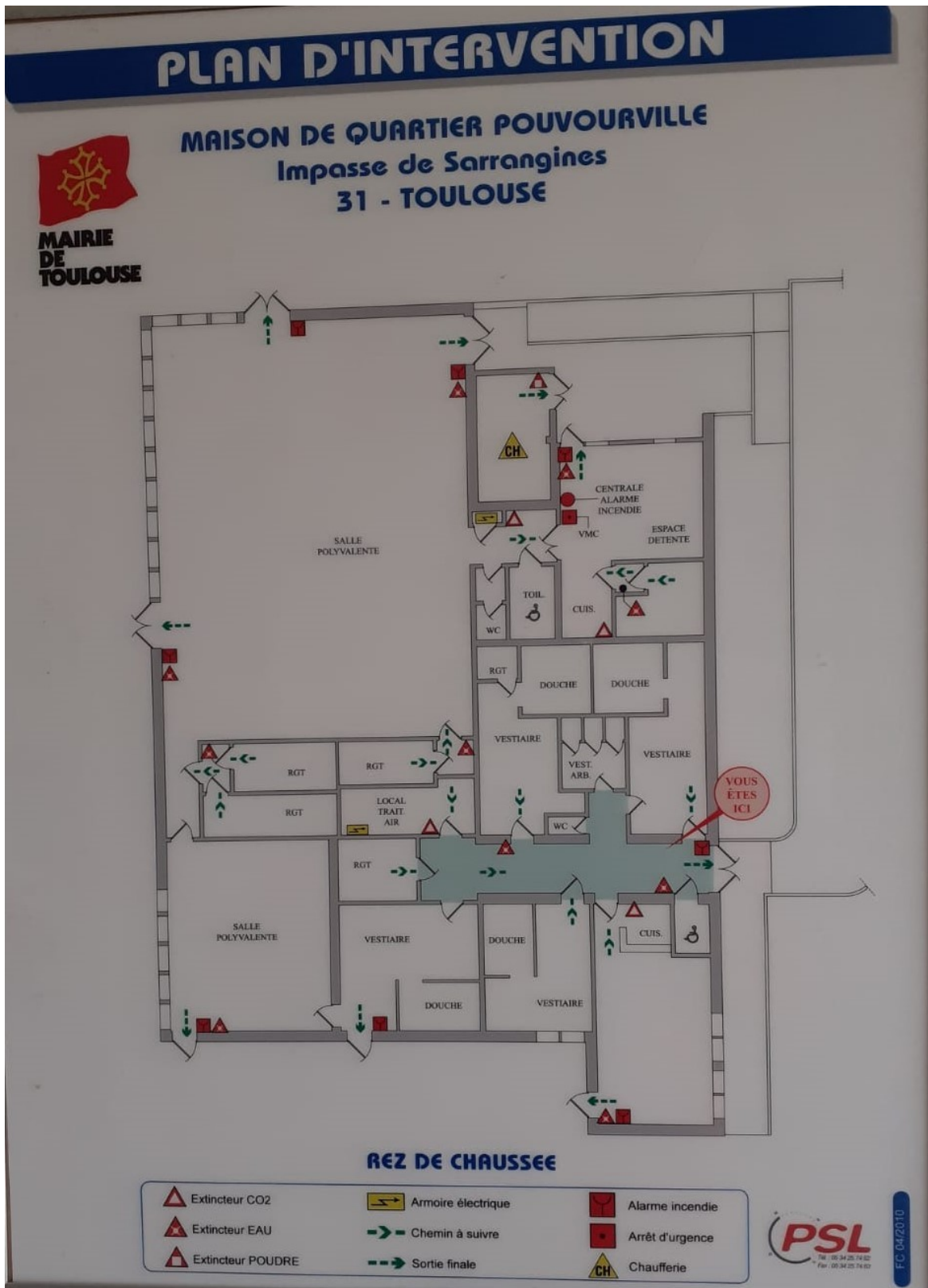
↳ **CATÉGORIE : 3<sup>ème</sup>**

↳ **EFFECTIF (*PUBLIC*) : 350**

↳ **EFFECTIF (*PERSONNEL*) : 5**

↳ **EFFECTIF MAXIMUM DANS L'E.R.P: 355**

# PLAN D'INTERVENTION



# CONSIGNES RELATIVES A L'ORGANISATION DE LA SECURITE INCENDIE

## LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ INCENDIE

### Le tableau d'alarme (SSI) :

Le tableau d'alarme centralise les déclencheurs manuels et les diffuseurs sonores.

### Les déclencheurs manuels :



Ces boîtiers rouges, dits boîtiers « bris de glace », sont répartis dans tout le bâtiment ; ils sont généralement implantés à proximité des sorties. Ils sont utilisés pour donner l'alarme.

Si vous découvrez un foyer incendie, il convient de donner l'alarme en appuyant sur un de ces boîtiers.

Les clés utiles au réarmement de ces boîtiers se trouvent dans le boîtier du registre de sécurité.

### Les diffuseurs sonores :

Ces équipements sont placés en hauteur dans les circulations et assurent la diffusion du signal d'alarme générale et du message préenregistré dans tout le bâtiment.

Lorsque vous entendez ce signal, vous devez évacuer les lieux et vous diriger vers le point de rassemblement en empruntant la sortie la plus proche et ne jamais revenir en arrière.

Le balisage de sécurité : Ce balisage lumineux vous indique l'issue la plus proche ; il est secouru de manière autonome ce qui lui permet de fonctionner même en cas de coupure de l'alimentation électrique. (autonomie minimum 1H)

**SORTIE**

## Les extincteurs :

D'après la réglementation en vigueur, « la première intervention est assurée par des extincteurs en nombre suffisant et maintenus en bon état de fonctionnement ». (vérification annuelle)

Il y a trois types d'extincteurs installés en fonction de la source de l'incendie :

Les extincteurs à eau pulvérisée : très efficaces sur les feux sec (bois, papier, carton) et utilisables sur les feux d'origine électrique pour des tensions inférieures à 1000 volts (en prenant garde aux eaux de ruissellement parce qu'elles sont conductrices).



Les extincteurs à CO2 : spécifiques aux feux d'origine électrique, ils sont implantés à proximité des armoires électriques et autres appareils électrique de forte puissance.



Les extincteurs à poudre : ils sont efficaces pour les feux de petite ampleur. Ils sont installés à proximité des équipements fonctionnant au gaz et hydrocarbure. (ne doit surtout pas être utilisé en intérieur)



## Conseils d'utilisation d'un extincteur (mode d'emploi indiqué sur l'extincteur en question)

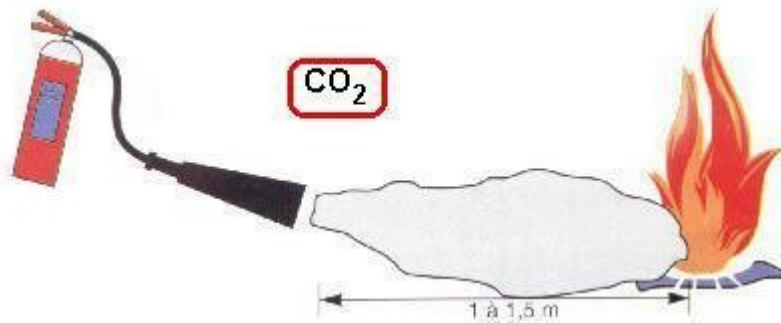
### Si vous utilisez un extincteur à eau pulvérisée ...



- Vous vous placez à environ 2 mètres du foyer
- Vous enlevez la goupille de sécurité
- Vous appuyez à fond sur la poignée puis vous la relâchez

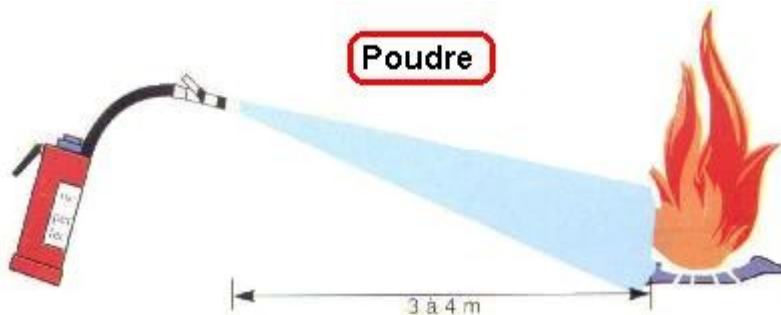
- Vous appuyez sur la gâchette et dirigez le jet vers la base des flammes

### Si vous utilisez un extincteur à CO<sub>2</sub> ...



- Vous vous placez à environ 1 mètres du foyer
- Vous enlevez la goupille de sécurité
- Vous appuyez sur la poignée et dirigez le gaz vers la base des flammes

### Si vous utilisez un extincteur à poudre ...



- Vous vous placez à environ 3 à 4 mètres du foyer
- Vous enlevez la goupille de sécurité
- Vous appuyez sur la poignée et dirigez la poudre vers la base des flammes
- Vous portez attention, si c'est le cas, au sens du vent

### **Exploitant et utilisateur**

**Conformément à la réglementation sécurité, il convient de définir les statuts de l'Exploitant et de l'Utilisateur de la salle :**

- L'Exploitant est représenté par le service Gestion unique des salles de la Commune de Toulouse**
- L'Utilisateur est le bénéficiaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée pour toute occupation de cette salle**

**Conformément aux prescriptions édictées par la Commission Communale de Sécurité, l'Exploitant donnera à l'Utilisateur toutes les informations et les procédures relatives à la sécurité.**

**Il veillera également à la vérification du bon état de fonctionnement des équipements concourant à la sécurité et notamment au système d'alarme.**



## PROCÉDURE EN CAS DE DÉCLENCHEMENT

### Consignes générales

si vous découvrez un départ de feu ...



- Vous l'attaquez, sans prendre de risque, avec l'extincteur le plus proche
- Si le sinistre est trop développé ou si vous n'avez pas pu le maîtriser, vous actionnez le déclencheur manuel le plus proche

Si l'alarme incendie retentit ...



Vous devez évacuer la salle immédiatement, mais sans précipitation, en respectant la procédure suivante :

- Vous prenez en charge toutes les personnes qui se trouvent dans les locaux
- Vous évacuez la salle avec la totalité des personnes présentes en empruntant la sortie la plus proche
- Vous vous rendez au point de rassemblement où vous vous regroupez avec les autres membres de votre secteur



- **s'assurer que personne ne manque à l'appel**
- **Ne revenez jamais en arrière**

Dans tous les cas : **Gardez votre calme !!!!**

Évacuation du site dans le cadre d'un sinistre :

L'Utilisateur doit procéder rapidement à l'évacuation du public suivant le plan d'évacuation du site, s'assurer qu'aucune personne ne reste dans le centre (toilettes comprises) avant d'accueillir les secours au point de rassemblement.

Dès qu'ils se retrouvent à l'extérieur, les occupants rejoignent sans délai le point de rassemblement général.

Dans le cas d'un sinistre, le responsable de l'évacuation est chargé d'alerter, pour confirmer la réalité du sinistre et indiquer sa localisation :

- le SDIS : 18
- Allo Toulouse : 05.61.22.22.22
- la police si nécessaire : 17

Dans tous les cas, le principe de solidarité doit prévaloir lors de l'évacuation générale : chacun doit sortir en veillant à ce que personne ne reste bloqué à l'intérieur des locaux.

Pour une évacuation rapide et sûre, utiliser les dégagements, ils doivent être :



↳ **BALISÉS** (blocs lumineux)






↳ **TOUJOURS LIBRES**

↳ **NON ENCOMBRÉS**




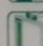
↳ **ACCESSIBLES**

# PLAN D'ÉVACUATION

## INCENDIE

-  Téléphoner au : **18/112**
-  Indiquez le lieu où vous êtes.
-  Gardez votre calme  
Déclenchez l'alarme  
en actionnant le boîtier.
-  Attaquez le foyer  
avec l'extincteur,  
sans prendre de risques.
-  En cas de fumée baissez-vous,  
l'air frais est près du sol.

## EVACUATION

-  Dès l'ordre d'évacuation  
ou à l'audition du signal.
-  Suivez les indications  
du guide d'évacuation.
-  Ne revenez pas en arrière  
sans y avoir été invité.
-  N'utilisez pas les ascenseurs  
ou monte-charges.

## ACCIDENT

Téléphonez au : .....

## POINT DE RASSEMBLEMENT



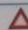


## PREVENTION


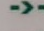
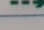
Conservez libres les dégagements.  
N'encombrez pas les extincteurs.  
Fermez les portes en quittant  
votre lieu de travail.

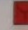
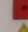
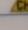
## PLAN D'EVACUATION

MAISON DE QUARTIER POUVOURVILLE  
Impasse de Sarrangines  
31 - TOULOUSE



-  Extincteur CO2
-  Extincteur EAU
-  Extincteur POUVRE

-  Armoire électrique
-  Chemin à suivre
-  Sortie finale

-  Alarme incendie
-  Arrêt d'urgence
-  Chauffage

PSL

TC 04/2013

# PROCÉDURE

## ORDRE D'ÉVACUATION Sur présence signal sonore



### LE GUIDE-FILE DOIT :

↪ Prendre en charge toutes les personnes présentes dans le bâtiment sur son secteur.

### LE SERRE-FILE DOIT :

↪ S'assurer que les personnes de son secteur sont sorties.  
↪ Guider les occupants d'un responsable d'évacuation au point de rassemblement.

### LE PERSONNEL DOIT :

- Sortir en empruntant les dégagements
- Fermer portes et fenêtres si possible
- Regrouper toutes les personnes vers le point de rassemblement.



# **PROCÉDURE PMR**

## **(Personnes à Mobilité Réduite)**

**Les personnes à mobilité réduite (PMR) seront prises en charge par le personnel et dirigées vers le point de rassemblement.**

**Si impossibilité : installer le PMR dans un local avec fenêtre à l'opposé du sinistre.**

### **Description :**

**Additif aux consignes générale d'incendie**

## **CONSIGNES SPÉCIFIQUES**

### **PERSONNES PORTEUSES de HANDICAP**

**Une attention particulière doit être portée par le personnel présent aux personnes en situation de handicap, ces personnes doivent être systématiquement accompagner vers le point de rassemblement.**

- Personnes en fauteuil : évacuer par la sortie de secours la plus proche en poussant le fauteuil

ou, le cas échéant, en demandant de l'aide pour porter la personne.

- Personnes mal-entendantes et mal voyantes : s'assurer que le message d'évacuation a été compris.

- Personnes porteuse de handicap mental : s'assurer que la personne a compris l'urgence d'évacuer. L'accompagner vers la sortie de secours.

# REARMEMENT DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE

Avant la réouverture au public l'Utilisateur, devra s'assurer de la remise en fonction du système incendie .

Ce registre s'applique dès lors que vous occupez les lieux soit :

L'utilisateur :

|          | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi | Dimanche |
|----------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| Horaires |       |       |          |       |          |        |          |
|          |       |       |          |       |          |        |          |

L'Utilisateur, en signant le présent document, s'engage à avoir compris, à respecter et à appliquer les consignes d'utilisation ainsi que nous signaler toute anomalie constatée lors de l'événement.

Document à conserver par l'équipement

A Toulouse      Le.....

Signature de l'Utilisateur :  
mention « lu et approuvé »

Signature de l'Exploitant :

# **SERVICE SÉCURITÉ :**

## **FORMATION DES PERSONNELS :**

| <b>NOM/PRÉNOM</b> | <b>SENSIBILISATION ÉVACUATION<br/>GUIDE/SERRE FILES</b> | <b>DATE</b> |
|-------------------|---|-------------|
|                   |   |             |
|                   |   |             |
|                   |   |             |
|                   |   |             |
|                   |   |             |
|                   |   |             |
|                   |   |             |

| <b>NOM/PRÉNOM</b>      | <b>SENSIBILISATION INCENDIE</b> | <b>DATE</b>  |
|------------------------|---------------------------------|--------------|
|                        | <b>Association</b>              |              |
| SAVELLI Dominique      | Avenir Judo 31                  | 11 mars 2025 |
| HARDENNE Armonye       | Wei Ji                          | 11 mars 2025 |
| PANOUILLE Jean Jacques | Arts martiaux du Dragon Vert    | 11 mars 2025 |
| ORLOVA Kristina        | Alpha Danse                     | 11 mars 2025 |
| BRUNOT Maryse          | Rock Attitude                   | 11 mars 2025 |
| LOPEZ Ambre            | GR Toulouse                     | 11 mars 2025 |
| CIRIL Sully            | Allez, Vis Danse !              | 11 mars 2025 |
| GAYRAUD Pierre         | Gym Volontaire Pouvoirville     | 11 mars 2025 |
| LAURINE Martine        | SYRE - Yoga                     | 11 mars 2025 |
| BOUSQUET Josette       | Danses et copains               | 11 mars 2025 |
|                        |                                 |              |
|                        |                                 |              |
|                        |                                 |              |
|                        |                                 |              |